

Assemblée générale 02/07/07

Procès verbal

Ordre du jour

- 1) Accueil, pointage, pouvoirs (et mise à jour des cotisations)
- 2) Bilan moral et financier (et approbation des bilans)
- 3) Rendu des groupes de travail et validation par l'AG
- 4) Orientations 2007-2008
- 5) Election du poste vacant au CA (collège salarié)
- 6) Questions diverses

Présences des membres

Marc Fouilland, Luc Molins, Christophe Crampette, JF Marguerin, Michel Gautherin, Marie-Paule Bancel, Sandrine Pouillet, René Roquier, Rose Cosson, Séverine Duroux, Bérangère Monier, Liliane Dos Santos,

Pouvoirs

Rémy Bovis pour Luc Molins, Yves Glisières pour Luc molins, Claire Peysson pour Marc Fouilland, Gérard Marcon pour Marc Fouilland, Bernard Turin pour Bérangère Monier, Alain Pacherie pour Rose Cosson.

Absents

Christophe Herry, Alain Lhomme, Manuel Chesneau, Bernard Kudlak, Laurence Edelin, Bernard Deliare, Bruno West, Alix Bouyssié, Julien Rosemberg, Alain Taillard, Eric Angelier, Annie Gysbers, Pierre Vion, Daniel Forget, Christophe Couillerot, Sandrine Leblond, Philippe Goudard, Guy Carrara, Arlette Roger, Jean-Charles Hermann, Eve Domenach, Henri Guichard, Gael Massot, Tony Pichard, Ondine Corn, Georges Martinez, Michel Almon

Le quorum est atteint (cf. statuts), l'AG s'ouvre à 14h20.

I - Bilan moral

L'Apemsac a été créée il y a un an, pour étudier la faisabilité de mécanismes de soutien pour les arts du cirque. Notre association créée à l'initiative du Syndicat du cirque de création, du Syndicat National du Cirque, de Territoires de Cirque et de la Fédération Française des Ecoles de Cirque avec le soutien de Hors les Murs, a souhaité être ouverte à l'ensemble de la profession et être transparente dans son fonctionnement. C'est ainsi qu'au travers de son Conseil d'Administration mais aussi des trois groupes de travail, qui se sont réunis régulièrement, nous avons montré notre capacité à travailler ensemble, à échanger nos points de vues nécessairement différents dans un dialogue professionnel constructif qui respecte la place de chacun. En dehors de toutes structurations institutionnelles et à l'initiative de l'ensemble de la profession, nous avons su échanger des points de vue sur l'état des lieux de notre secteur et ses perspectives. Si ce travail a été réalisé avec nos seules énergies, il doit être apprécié au regard de l'histoire récente des Arts du Cirque. Il constitue en effet un élément déterminant pour l'avenir si nous arrivons à maintenir cette cohésion autour d'un double objectif : la mise en place de mécanismes de soutien et le dialogue professionnel.

Nous avons beaucoup échangé autour de l'état des lieux et nous avons pris des contacts pour mieux appréhender notre environnement et ainsi esquisser des pistes pour mettre en place des mécanismes de soutien. Si à ce jour, l'intégration des Arts du Cirque au sein de l'Etablissement Public du Centre National des Variétés semble être une perspective séduisante en raison de l'histoire, de l'expérience et des services rendus au secteur des musiques actuelles par cette structure, il nous reste à valider cette voie après avoir fini d'explorer les autres et à convaincre, le CNV et les pouvoirs publics de s'engager dans cette perspective.

L'année électorale qui vient de s'écouler n'était pas propice à ce dialogue. Il nous fallait aussi apprendre à travailler ensemble. Nous avons donc développé un travail plus interne. Il nous faut aujourd'hui finaliser celui-ci, dégager parmi les besoins de notre secteur ceux qui sont susceptibles de bénéficier d'aides issues d'un mécanisme de soutien alimenté, en partie, par une taxe fiscale sur la billetterie, et les contrats de cession pour les spectacles sans billetterie, de l'ensemble des représentations de « cirque » sur le territoire français. Une fois ce travail réalisé, il nous faudra entamer une démarche externe pour convaincre.

Chacun des trois groupes de travail constitués (formation, financement, équipements/lieux/itinérance) fera état de son travail et de ses perspectives et préconisations.

Avant de terminer, ce bilan moral je tiens à remercier naturellement tout ceux qui se sont engagé avec leurs énergies et sur leurs fonds propres dans ce travail au sein du conseil d'administration ou des groupes de travail et aussi particulièrement le Syndicat du Cirque de Création qui a assuré avec professionnalisme et régularité au cours de cette année le secrétariat de notre association, chacun des membres ne disposant pas nécessairement de la disponibilité suffisante.

Notre chantier n'est pas terminé, mais cette première année doit nous encourager à poursuivre nos objectifs.

Marc Fouilland, Président de l'Apemsac.

Le Bilan moral est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Commentaires :

Les organisations professionnelles devront mobiliser leurs adhérents et le secteur de manière large afin que les préconisations de l'Apemsac soient entendues, débattues et portées collectivement d'ici juin 2008.

II - Bilan financier

Bilan financier APEMSAC - AG 02/07/07

Les seules ressources de l'Apemsac ont été les cotisations annuelles de ses membres pour les années civiles 2006 (15 euros) et 2007 (60 euros). En 2007, les recettes/ dépenses ont été les suivantes:

Nombre d'adhérents Apemsac= 45

| Recettes | | Dépenses | |
|---|------------|-----------------------------|---------------|
| Cotisations 2006 (15 euros x 13) | 195 | Parution au JO | 39,06 |
| Cotisations 2007 (60 euros x 7 + 1 ac. de 45 euros) | 465 | Graphiste Rencontre Avignon | 158,25 |
| | | Ouverture compte | |
| | | Titres Credit Coopératif | 183 |
| | | Frais envoi de chèquiers | 3,8 |
| TOTAL | 660 | | 380,31 |
| | | RESULTAT | 279,69 |

En banque au crédit coopératif 480 euros de recettes (3 chèques encore non remis) et 186,60 de dépenses (facture du graphiste en attente)

| Adhésions en attente | |
|-----------------------------|-------------|
| 2006= 15 x 27 | 405 |
| 2007= 60 x 38 (+15 de reg) | 2295 |
| TOTAL | 2700 |

| Noms/structures | Montant à régler à l'Apemsac |
|-------------------------------|------------------------------|
| AFCFA | 15+ 60 |
| Arc en cirque | 15+60 |
| Piste d'azur | 15+60 |
| Plus petit cirque du monde | 15+60 |
| Balle au bond | 60 |
| Cnac | 15+60 |
| Lido | 60 |
| Cirque Plume | 15+60 |
| Grand Celeste | 15+60 |
| Famille Moralles | 15+60 |
| Cahin-Caha | 15+60 |
| Cirque métropole | 60 |
| SES Bouglione | 15+60 |
| Cie pre-o-c-coupe | 60 |
| Cie isis | 60 |
| Cie 14:20 | 15+60 |
| Cie HVDZ | 15+60 |
| Cie mauvais esprits | 15+60 |
| Cie Maripaule B et P. Goudard | 15+60 |
| Cie les Apostrophes | 15+60 |
| Cirque Nomade | 15+60 |
| Sycoum Cirque | 15+60 |
| Talisao | 15+60 |
| Fourmis du plateau | 15+60 |
| Apiac | 15+60 |
| Cirque Arlette Gruss | 15+60 |
| Migrateurs | 60 |
| CREAC | 15+60 |
| Grainerie | 60 |
| Petit Quevilly | 60 |
| 2R2C | 15+60 |
| Adiam 95 | 15+60 |
| Cirque-Th Elbeuf | 60 |
| Ville du Mans | 15+60 |
| Karwan | 60 |
| FFEC | 60 |
| SNC | 15+60 |
| Territoires de cirque | 15 |
| TOTAL | 2700 |

Le bilan financier est validé à ce jour mais sera voté en fin d'exercice 2007.

Commentaires :

Un rappel de cotisation sera envoyé formellement aux membres de l'Apemsac d'ici septembre 2007.

III - Rapport d'activités

A) Synthèse du groupe de travail financement

1 - Objectifs du groupe de travail :

Le groupe de travail avait pour objectifs de préconiser des formes de financement (nouvelles ou existantes mais à développer) susceptibles d'accompagner le développement des arts du cirque.

Les membres du groupe de travail ont estimé qu'il était important de pouvoir présenter au secteur les premières conclusions du groupe à l'assemblée générale de 2007.

Le groupe de travail a avancé sur d'une part la préfiguration de mécanismes de soutien (notamment via une réflexion sur la faisabilité d'un fonds de soutien pour les arts du cirque) et d'autre part sur les autres formes de financements possibles.

2 - Préconisations sur la faisabilité d'un fonds de soutien

La réflexion et les prises de contact (CNV, Ministère, Experts...) conduisent le groupe à préconiser la mise en place d'un fonds de soutien pour les arts du cirque dans les conditions suivantes :

- . Nécessité de mettre en place un système "d'épargne de production" (défiscalisable) pour encourager la continuation d'activité des entreprises de cirque
- . Nécessité d'un accompagnement conséquent de l'Etat sur le long terme
- . Opportunité d'un accompagnement des régions et des départements
- . Rattachement à un fonds de soutien ou à un organisme de collecte existant - sous peine d'avoir des coûts de fonctionnement proportionnellement trop lourds, avec fléchage des aides publiques sur des objectifs de développement du secteur cirque
- . Prise en compte des spécificités du cirque dans la gestion des aides automatiques et sélectives (cf. le producteur travaillant avec son chapiteau)
- . Mise en place d'une mission opérationnelle, en direction des collectivités locales, pour le développement d'infrastructures cirque sur le territoire national

3 - Etude des modes de financements autres qu'un fonds de soutien

La constitution d'une force de préconisations et de négociation face aux banques et organismes de caution : pour pouvoir préconiser et influencer sur le secteur bancaire - qui est en attente d'interlocuteurs, la profession doit être en mesure de porter une parole commune et de proposer des expertises fiables et argumentées.

Les crédits d'impôts et les allègements de charges sociales : au-delà des dispositifs communs à toutes les entreprises, un dispositif similaire à celui des "jeunes entreprises innovantes" - piloté par le Ministère de la recherche, est une piste à explorer. Ce dispositif permettrait, si ses modalités étaient finement définies et non figées d'encourager les entreprises de cirque à investir dans la recherche & développement. Il permettrait d'accompagner la structuration de jeunes entreprises ayant vocation à se consolider dans le temps.

Pour les 12 mois à venir, le groupe de travail étudiera les pistes suivantes :

- Les exonérations de taxe professionnelle
- La mutualisation de moyens et d'outils de production
- La mutualisation de services
- La négociation collective avec les assureurs

Commentaires :

- Choisir d'intégrer un fonds de soutien comme le CNV implique pour la profession de se mettre en capacité de faire prendre en compte les spécificités du secteur dans les instances et les commissions.
- Si les entreprises qui détiennent la billetterie seront les payeurs de la taxe et les 1^{er} bénéficiaires des mécanismes de soutien, les entreprises fonctionnant essentiellement en contrat de cession sur des spectacles avec billetterie ne bénéficieront pas directement des soutiens. Cela poussera probablement les compagnies (les producteurs) à signer plus de contrats de co-réalisation si elles souhaitent partager avec les diffuseurs (organisateur) l'épargne de production générée.

- D'autres types de leviers et de mutualisation doivent être inventés, la question du fonds de soutien n'est pas la seule à être traitée. Les éléments discutés dans les groupes de travail formation et équipement sont voués bien-sûr à trouver leur place dans les programmes d'un fonds de soutien.
- Si un fonds de soutien cirque est créé, est-ce que l'Apemsac en tant qu'instance de dialogue ne devrait pas continuer d'exister ?

B) Synthèse du groupe de travail Formation

1- Formation des formateurs

Préconisations

En lien avec la CPC, mettre en place rapidement le DE (Ministère de la Culture) pour assurer un bon encadrement de la pratique amateur et professionnelle, diminuer les risques d'accidents ainsi que les pathologies graves qui pourraient être associées à la pratique du cirque (note : le BPJEPS activité du cirque, porté par le Ministère Jeunesse et Sport, a été mis en place : voir JO du 3 janvier 2007 ; les premières formations débiteront en septembre 2007).

2 - Formation des artistes – Structurer une filière de formation

Clarifier et remettre à plat l'organisation de la formation, les différents cursus, les filières : cela suppose un état des lieux objectif de l'existant.

- La reconnaissance des écoles et de leurs cursus.
- Les moyens qui leur sont affectés.

Il s'agit de trouver des moyens pour que les écoles améliorent le niveau et deviennent un véritable élément d'une filière de formation.

Effectuer le lien avec l'Université (cf. convention de Bologne sur l'enseignement en Europe). Les BATC et DMA seront abandonnés au profit de la Licence (bac + 3) et du Master (bac + 5).

Préciser les conditions d'obtention du ou des diplômes d'artistes.

Préconisations :

- o Créer un label de reconnaissance « école préparatoire et/ou centre de formation professionnelle » permettant l'accès à un premier diplôme
- o Améliorer la lisibilité et la complémentarité des projets d'établissement des écoles supérieures.
- o Accompagner l'entrée dans la vie professionnelle à chaque étape du parcours de formation du jeune artiste notamment par des dispositifs d'insertion professionnelle.
- o Favoriser l'accueil des élèves issus de toutes les écoles européennes
- o Ne pas empêcher l'accès à ces filières universitaires à des élèves ne possédant pas le baccalauréat mais ayant le potentiel d'artistes de haut niveau.

3 - Les formations spécifiques (cheval, clown, magie, trapèze volant)

Certaines disciplines très spécifiques s'intègrent difficilement dans des cursus généraux de formation d'artistes.

Préconisations :

Imaginer des passerelles entre les écoles supérieures et les écoles spécifiques pour des approches de ces disciplines aux étudiants voulant élargir leur panel de formation.

4 - Les espaces d'entraînement

Il n'est pas possible de séparer la réflexion sur la formation et le devenir des artistes, de celle des lieux de travail et d'entraînement.

Réflexion à mener sur le lien entre les écoles et les espaces d'entraînement : lieux de passage naturel et privilégié d'échange entre artistes professionnels, compagnies, amateurs, élèves en professionnalisation et encadrants.

Préconisations :

Grâce au fonds de soutien, soutenir l'aide à des équipements cohérents dans les écoles de cirque, pour des lieux d'entraînement pour les artistes sur tout le territoire.

5 - Le soutien aux jeunes artistes et compagnies

Pour que les formations aboutissent à une insertion professionnelle

Préconisations :

- o Grâce au fonds de soutien, apporter une aide à la diffusion de numéros de jeunes artistes issus des écoles.
- o Réfléchir à la mise en place d'outils d'accompagnement administratif pour les artistes et compagnies émergentes (formation d'administrateurs et de chargés de production), d'accompagnement pour la création des CDI administratifs, d'accompagnement par les écoles professionnelles d'où sont issus les artistes, etc....
- o Réflexion à mener sur le lien avec les lieux de diffusion et les espaces chapiteau.

Commentaires :

- JF Marguerin accepte de devenir le référent du groupe de travail et souhaiterait que Sylviane Manuel y participe.

- Un courrier pourrait être rédigé par le groupe formation de l'Apemsac à l'attention de Jean Vinet (nommé par le MCC expert cirque pour la CPC) afin de faire état de la réflexion en cours au sein de l'Apemsac.
- Certains mots de vocabulaires sont porteurs de valeurs que l'Apemsac n'a pas à défendre (« excellence »), le choix des mots est important.
- La reconversion sera à aborder dans le groupe de travail
- La parole des artistes n'est pas assez présente dans le groupe de travail, veiller à ce que les compagnies soient bien représentées (présence du SCC souhaitée).

C) Synthèse du groupe de travail Equipement-Lieux-Itinérance

Préambule – constat :

La charte d'accueil des cirques, établie à l'initiative de la profession et du Ministère de la culture en 2000, a marqué la volonté de sauvegarder des emplacements pour le cirque dans les villes et de prendre en charge la question de l'accueil par le service culturel. Une centaine de villes ont adhéré à cette charte. Cependant, la situation des emplacements réservés au cirque s'est peu améliorée, les conditions d'accessibilité demeurent compliquées, voire difficiles et le droit de place demeure la règle.

A cela, s'ajoute l'aggravation de la crise qui frappe les salariés relevant de l'intermittence depuis l'adoption des nouvelles dispositions des annexes cinéma-spectacle de 2003, la modification en profondeur du paysage urbain dûe aux nouvelles règles de l'urbanisme, au développement des transports avec l'arrivée du tramway, des craintes croissantes de la population face aux nuisances sonores ; ce qui rend difficile l'accès des convois au cœur des villes. Enfin s'ajoutent les questions logistiques, le besoin de médiation, le manque de référent à l'échelon national, voire européen.

Le problème de la diffusion des cirques sous chapiteaux se pose de façon cruciale et globale. Cette situation alarmante touche les arts du cirque dans sa spécificité propre.

Par conséquent, il y a urgence à soutenir les entreprises de cirque avec chapiteau et à affirmer haut et fort la volonté de la profession à redonner de la vigueur aux objectifs initiaux de la charte d'accueil, à formuler de nouvelles propositions.

1 - CHANTIER N°1: espaces chapiteaux

Propositions

I : Définition et élaboration d'un programme national de protection et d'aménagement d'espaces chapiteaux dédiés aux arts du cirque dans toute leur diversité qui doit s'adosser à la charte de Droit de Cité en terme de projet d'implantation, de gestion publique/ privée/ ou mixte, d'infrastructure et de partenariat.

II : Réalisation/édition d'un guide des espaces chapiteaux par commune à l'échelle européenne et soutien à la structuration d'un réseau d'expériences et de compétences.

Préconisations :

Afin de porter une ambition forte conjointe pour le cirque et pour les territoires, le groupe de travail préconise qu'au-delà de la mise à disposition d'un terrain viabilisé, un espace cirque doit s'inscrire comme un projet culturel conçu de façon large : d'un espace libre à une structuration de projet de diffusion (théâtre, pôle cirque) en passant par une gestion mutualisée et intégrant toutes les formes itinérantes, Il doit être appréhendé comme un équipement culturel et s'intégrer à un projet de politique culturelle (en lien avec les pratiques amateurs, les équipements professionnels de diffusion, les services municipaux...), être en adéquation avec un bassin de population, avec une géographie urbaine (favoriser au maximum les centres ville, mais aussi rechercher des espaces à la croisée des villes/agglomération, plus accessibles, plus verts...) et enfin il doit se concevoir comme un lieu accueillant un/des chapiteau itinérant ou permanent , professionnel ou de loisirs , mais être aussi un lieu de remise, de maintenance, voire de répétition.

Le groupe de travail préconise que soient prises en compte, dans l'aménagement du lieu, des exigences environnementales (recyclage, énergie renouvelable, matériaux biodégradables...) et qu'un effort très sensible soit porté sur la qualité architecturale.

2 - CHANTIER N°2 : l'itinérance (en cours)

- amplifier les mécanismes de soutien à l'itinérance : aide à la création de spectacle adapté à l'itinérance, formation technique (chapiteau, convois, vie de la compagnie (éducation des enfants compris), meilleure prise en compte institutionnelle (département, région, mairie).

3 - CHANTIER N°3 : la série (en cours)

- imaginer un plan d'aide aux partages des risques

Commentaires

- **Nécessité de travailler sur la charte, car une charte non accompagnée financièrement et non contraignante ne peut pas fonctionner.**
- **Faut-il parler d'emplacements « cirque » ou ouvrir à des emplacements « mixtes » ?**

Les Synthèses des groupes de travail sont validées par l'AG à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV - Apemsac : Orientations 2007-2008

Il est voté à l'unanimité des membres présents et représentés de poursuivre les groupes de travail sur la base des préconisations dressées ci-dessus.

Un nouveau groupe de travail « communication » est créé.

V - Elections du poste vacant au CA

Pour rappel= Les membres du CA sont élus pour 2 ans, ainsi aucune élection n'aura lieu en AG ce jour (cf. statuts).

- Un poste de membre du CA est vacant, dans le groupe sectoriel « salariés », la candidature à ce poste de JF Pujol a été exprimée. Après vote, JF Pujol est élu au CA à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Claire Peysson démissionne de son poste de membre du CA du collège production et la candidature de Jean Vinet au CA est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Le président de l'Apemsac propose que le Cnac/JFMarguerin soit invité permanent au CA de l'Apemsac (le Cnac est membre de l'Apemsac mais pas du CA), cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

VI - Questions diverses

Dates de CA

1 novembre 2007 10h-13h à Auch/Circa

28 janvier 2008, 10h-13h à La Seyne sur mer/ Janvier dans les Etoiles

7 avril 2008, 14h Paris, HLM

9 juin 2008, CA et Assemblée générale (13h-18h), Paris, HLM

Dates de réunions des groupes de travail

4 septembre 14h30, HLM groupe financement

31 octobre 10h groupe formation à Auch (à confirmer)

31 octobre 13h-16h groupe financement à Auch.

Dates du groupe équipement seront communiquées en parallèle.

Fin de l'AG à 17h.
